

DOSSIER D'INSCRIPTION ECOLE
Année 2017 – 2018

Du 13 Septembre 2017 au 14 juin 2018

photo
obligatoire

Nom :

Prénom:

Cours choisis : (disciplines et jours) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

PIECES A JOINDRE, impérativement pour l'inscription:

- Un certificat médical d'aptitude à la danse datant de moins d'un mois
- Une photo d'identité
- Règlement **complet** annuel ou trimestriel ou mensuel ou autre

- Possibilité de régler le forfait annuel en plusieurs fois ⇨

Remise de plusieurs chèques donnés à l'inscription (dates d'encaissement notés au dos)

Règlement trimestriel : 1er trimestre : mi-septembre - octobre à décembre + 20€ frais d'inscription (sur le même chèque) - 2ème trimestre : janvier à mars - 3ème trimestre : avril à juin

Hôtel de Magny, salle Renaissance_Place Jean Jaurès - 3 rue Collot - 34000 Montpellier

Tel : 06 11 28 12 26 - www.boemdanse.fr - boem.danse@orange.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : Prénom:

Date de naissance:.....

Adresse:

.....
.....
.....

Tel domicile: Portable:.....

Adresse mail:.....

Nom du père:..... Tel portable:.....

Nom de la mère:..... Tel portable:.....

Personne à prévenir en cas d'urgence:..... Portable:.....

Comment avez-vous connu l'école?

.....
.....

Avez-vous un ou des membres de votre famille inscrits également à l'école Bo'Em ?

.....
.....

Etes-vous ancien élève ? Si oui, en quelle année êtes-vous arrivés à l'école Bo'Em :

.....
.....

Avez-vous déjà pratiqué la danse? Si oui, combien de temps ?

.....
.....

Responsable pédagogique et artistique Emeline Rieux

Médaillée d'Or solo et duo en concours internationaux. Danseuse pluridisciplinaire.

Obtention de l'UV Technique dans les trois disciplines : Classique, Jazz et Contemporain.

Fondatrice et directrice de l'école de danse Bo'Em.

Enseignante depuis 1990. Obtention du diplôme d'Etat en 1996.

Formatrice à l'UV technique et pédagogique pour la préparation au diplôme d'Etat depuis 2000.

Chorégraphe et interprète de sa compagnie.

Emeline Rieux développe depuis son installation à Montpellier, sa propre technique dans le cadre des différentes compagnies. Créatrice de l'atelier danse-théâtre depuis 2000.

REGLEMENT

FONCTIONNEMENT ECOLE

- Au cours de l'année, il convient pour tout renseignement complémentaire ou toute difficulté rencontrée de s'adresser non pas aux intervenants, mais directement à la responsable pédagogique de l'école Emeline RIEUX.
- Les cours ne sont pas dispensés durant les périodes de fermeture de l'école à savoir les périodes de vacances scolaires, dimanches et les jours fériés.
- Lorsque des cours auront lieu pendant certains jours fériés, leurs dates seront indiquées sur la porte de l'école.
- Il est possible de bénéficier de cours d'essais gratuits sur une semaine à raison d'un essai par discipline.
- L'inscription de l'élève ne sera définitive qu'à compter du dépôt complet du dossier (cf liste des pièces à joindre obligatoirement)
- Pour le bon fonctionnement de l'école, cette dernière se réserve le droit de modifier les horaires de ses cours, sous réserve d'un délai de prévenance d'une semaine.
- Compte tenu du planning et des cours se suivant sans interruption, les élèves sont priés d'arriver 5 minutes avant le début des cours afin d'être prêt à l'heure annoncée sur le planning.
- Les mineurs sans autorisation doivent attendre à l'intérieur de l'école.
- À l'approche du spectacle de fin d'année des cours supplémentaires peuvent être organisés. Ces répétitions sont gratuites et peuvent se dérouler pendant les jours fériés.
- Les spectateurs ne sont pas acceptés pendant le cours.
- Les élèves doivent se présenter dans une tenue de danse correcte, cheveux attachés, sans bijoux ni lingerie de ville mais sous-vêtements de sport.
- Tenue de danse imposée et commandée par l'école pour les élèves de 4 à 13 ans.
- Tenue de danse pour les spectacles : leggings, short et débardeur noirs et la tenue imposée.
- Il est interdit de laisser son téléphone portable allumé ni de le charger pendant les cours.
- De filmer ou de prendre des photos sans autorisation.
- De marcher en chaussure de ville dans la salle de danse.

RESPONSABILITES

- Les élèves mineurs ne sont ni sous la responsabilité de l'école, ni sous la responsabilité du professeur en dehors des horaires stricts du cours.
- Il incombe aux parents de prendre leurs dispositions pour arriver à l'heure au début et à la fin du cours.
- En cas de retard et/ou de dossier incomplet, le professeur a le droit de ne pas accepter l'élève en cours. Les élèves mineurs devront cependant rester dans la salle et regarder le cours.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de ses locaux.
- Les élèves doivent s'engager assidûment pour pouvoir participer aux spectacles.

- Des frais de locations de costumes seront à prévoir 3 mois avant la date du spectacle. (10€ pour tous les costumes du spectacle) - (20€ pour les compagnies)

MODALITES TARIFAIRES ET REMBOURSEMENT

Les cours sont payables annuellement, trimestriellement ou mensuellement et d'avance (possibilité d'étalements) conformément aux tarifs susmentionnés.

L'école n'effectue aucun remboursement.

La totalité des chèques doit être donnée lors de l'inscription.

En cas d'annulation ou absence, les chèques ne seront en aucun cas restitués.

En cas d'absence occasionnelle, l'élève aura la possibilité de rattraper son cours (sous réserve de l'accord du professeur), dans la limite de 6 cours par année scolaire.

AUTORISATION

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- j'autorise à publier mon image ou celle de mon enfant pour plaquette et site web Bo'Em.

Contrat d'inscription

- L'élève ou son représentant légal s'engage à s'acquitter de l'intégralité des frais de scolarité qui s'élèvent à..... € . ainsi que de 20€ d'adhésion annuelle.

Scolarité réglée par: (nom et prénom).....

Scolarité réglée (choix à entourer) : Annuellement - Trimestriellement - Mensuellement - Autre

mois	septembre	octobre	novembre	decembre	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin
montant des chèques										

Nom et Prénom de l'élève:.....

Nom et Prénom de l'élève mineur :.....

Nom et Prénom du parent légal :.....

DECLARE m'inscrire ou inscrire mon enfant, pour l'année scolaire 2017– 2018

ATTESTE avoir une assurance responsabilité civile et pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Mention "lu et approuvé" + signature

Hôtel de Magny, salle Renaissance Place Jean Jaurès - 3 rue Collot - 34000 Montpellier
 Tel : 06 11 28 12 26 - www.boemdanse.fr - boem.danse@orange.fr